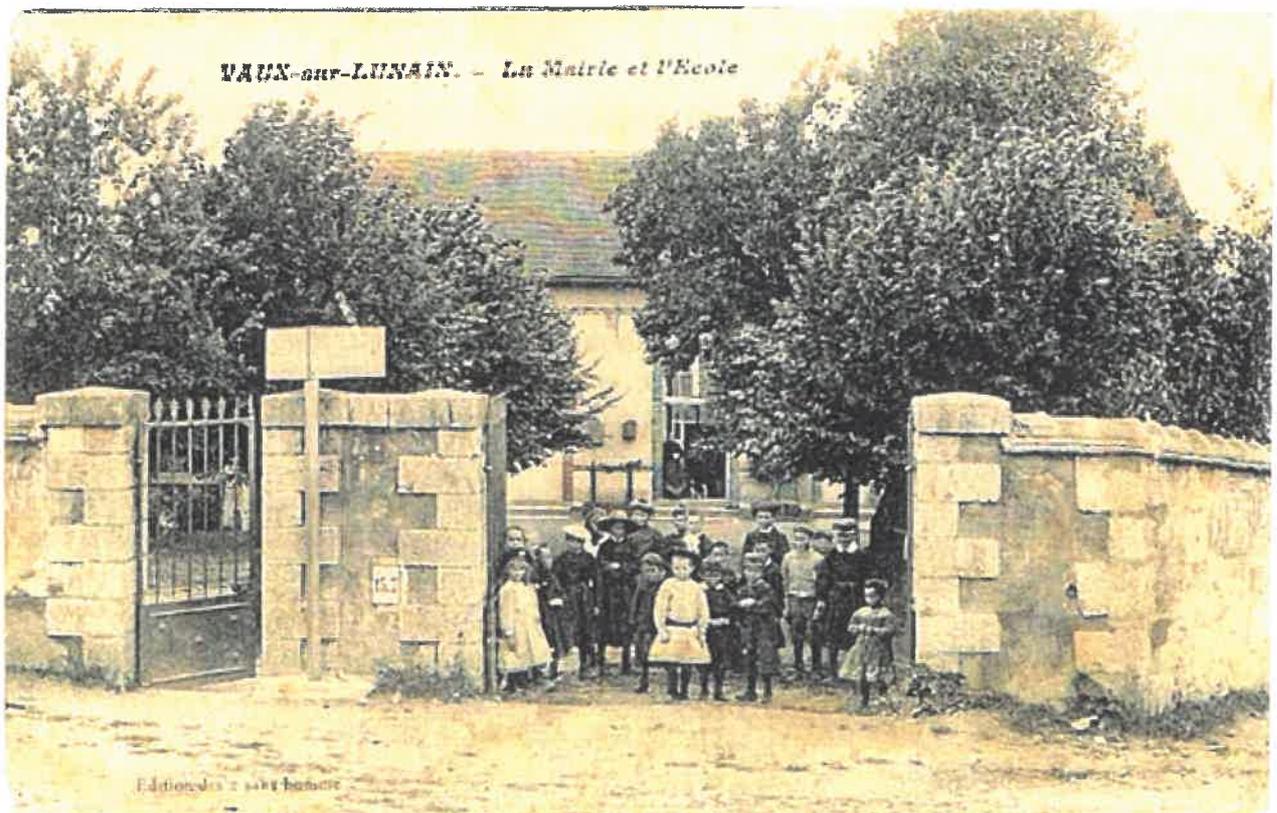


LE VAUXOIS

2020



Mairie de Vaux-sur-Lunain – 77710
17 route de Lorrez le Bocage
Tél : 01 64 31 50 54 – Fax : 01 60 96 51 13
Courriel : mairie.vauxsurlunain@wanadoo.fr

Chers Vauxoises et Vauxois,

L'année 2019 s'est achevée dans la joie et la bonne humeur avec le traditionnel Noël des enfants, organisé par la mairie et l'Association Saint-Gengoult, que je remercie à nouveau pour son implication dans la vie de la cité.

Quelques 34 petits Vauxois ont reçu un cadeau ou un chèque cadeau, distribué par le Père Noël le 15 décembre après-midi, à la suite du spectacle.

Nos aînés ont également pu se réjouir avec le colis offert par la Mairie en fin d'année.

2019, c'est aussi la fin de l'aménagement paysager du cimetière afin que chacun puisse accéder à celui-ci et se recueillir en toute sérénité.

L'année 2020 sera marquée par l'arrivée de la fibre optique à Vaux-sur-Lunain, projet cher à tous.

Face à un climat morose dans un contexte de restrictions budgétaires de plus en plus marquées, j'ai souhaité ouvrir ce nouveau numéro du Vauxois sur des notes positives. En effet, avec un peu de volonté, d'optimisme, de solidarité et de confiance, nous pouvons voir de petits projets débiter ou s'achever pour le plaisir de tous.

Des projets, il y en aura toujours et sûrement des nouveaux après les élections municipales des 15 et 22 mars prochains au cours desquels vous serez invités à voter pour une nouvelle équipe municipale.

J'avais annoncé il y a six ans que je ne me représenterai pas, je laisse la commune dans une situation financière saine (dernière échéance d'emprunt en 2020) ce qui permettra au futur conseil municipal d'avoir une marge pour réaliser d'éventuels projets.

Après plus de trente ans passés au service de la commune, douze comme conseiller municipal et dix-huit en tant que maire, le temps de la retraite est arrivé. Je suis actuellement une formation d'apiculture et je vogue vers d'autres occupations.

Le conseil municipal vous souhaite une très bonne année 2020, à vous ainsi qu'à ceux qui vous sont chers.

Bien amicalement,

*Patrick BOUSSER
Maire*

ETAT CIVIL 2019

Mariage

27 juillet : Sébastien HÉRIARD et Cathy NAM



Décès

10 janvier : Colette BERTRAND veuve MORIN
17 janvier : Pierrette DUPUIS veuve PRÉJEAN
24 janvier : René GARY
15 février : Georgette LÉCUYER épouse JUTEAU
15 février : Madeleine LHÉRITIER veuve GASTINEAU
19 février : Gabrielle POUPART veuve GOMOT
9 mars : Claude COSSÉ
16 avril : Andrée GOUX veuve DUMONT
2 mai : Colette TORNARE veuve LAGAILLARDE
7 juin : Noëlle BOUCHIER épouse GEORGEL
18 juin : Alfred KRAU
5 juillet : Raymonde DUFOR veuve RABOURDIN
17 septembre : Jean-Jacques TRÉHEUX
28 septembre : David ABELIN
1 novembre : Henri JUMAUX
2 novembre : Solange MISSIONNER veuve LEGEAY
7 novembre : Claude COUPRIE épouse CITRON
17 novembre : Paulette LAMIRAL
14 décembre : Daniel TRICHON



Transcription de décès

11 janvier : Pierre GRAIS
23 janvier : Colette GASTINEAU veuve VAUGEOIS
17 mars : Michelle GIBAND
1^{er} juin : Micheline LEDRAN veuve LOUET
21 juin : Maryline JANNAIRE épouse DISANT
11 août : Paulette GARCON
15 août : Monique CAUSSIN veuve LEJEUNE
17 octobre : Bruno MORUZZI
11 novembre : Yvette POINTEAU
6 décembre : Marcelle VIÉ veuve BIRRER
7 décembre : Honoré COURTIAL
10 décembre : Jocelyne DRIENCOURT, veuve ROUSSEAU

Naissance

23 février : Léo HÉRIARD
30 mars : Yaëlle GRAO
19 juillet : Keane AUBERT



NOUVEAUX HABITANTS

Nous souhaitons la bienvenue à :

- Mme BRUNETEAU et M. HENRY au 25 route de Lorrez,
- M. et Mme LEDOS, 4 impasse Fleurie,
- M. et Mme GUILLEMER, 1 impasse de la Fontaine.



Les nouveaux habitants sont invités à se rendre en mairie pour se faire connaître.

MANIFESTATIONS

Dimanche 7 avril 2019 – Repas Moules - Frites



Le repas moules-frites fut un véritable moment d'échanges, de partage et de convivialité. Plus d'une trentaine de Vauxois ont pu déguster ce repas proposé par l'équipe de l'association Saint-Gengoult.



Dimanche 12 mai 2019 : vide-grenier et marché des producteurs

A nouveau un grand succès pour le vide-grenier organisé le dimanche 12 mai 2019.

De nombreux exposants étaient présents, les visiteurs ont pu chiner de 7h à 18h, tout en profitant de la restauration proposée par la Saint-Gengoult.



Samedi 22 juin 2019 : pique-nique et olympiades

La journée du 30 juin a attiré petits et grands autour d'une activité originale : la conception d'épouvantails.

Un grand bravo aux bénévoles qui se sont investis pour notre plaisir.



Dimanche 28 septembre : Tartiflette

Parmi les nombreuses activités et manifestations proposées par l'association Saint-Gengoult, la soirée tartiflette de la rentrée a rencontré un vif succès.

De nombreux vauxois sont venus régaler leurs papilles avec ce traditionnel plat savoyard.

Jeudi 31 octobre : Halloween



Une vingtaine de petits monstres a effrayé les habitants de Vaux-sur-Lunain qui ont pu, en échange de quelques friandises, éviter un sort !



Cérémonie du souvenir du 11 novembre

Une vingtaine de personnes s'est déplacée le samedi 11 novembre dernier pour commémorer la fin de la Première Guerre Mondiale après quatre ans de conflits entre 1914 et 1918.

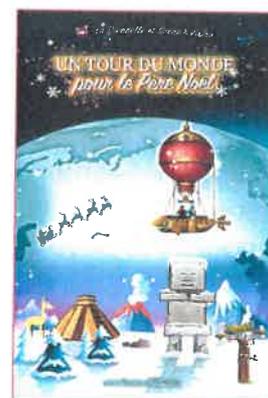
Merci à ces personnes qui ont rendu hommage aux soldats morts pour la France.

Dimanche 15 décembre 2019 : Noël des Enfants

Cette année, les enfants ainsi que les parents ont assisté au spectacle « Un tour du monde pour le père Noël » donné par la troupe « La cicadelle scène et vision »

Puis comme chaque année, le Père Noël a ensuite distribué de jolis cadeaux.

Bel après-midi rempli de bonheur



ASSOCIATIONS

Deux associations animent notre village :

- ✓ Association Saint-Gengoult, Présidée par Denis BUSSON,
- ✓ Société de Chasse, Présidée par Jérôme BIRRER.

La mairie tient à remercier chaleureusement les bénévoles qui travaillent pour proposer différentes activités aux Vauxois.



Association Saint-Gengoult

Tous les membres de l'association Saint-Gengoult se joignent à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2020. Les événements organisés en 2019 ont connu un franc succès et nous sommes ravis de constater que les familles, et particulièrement les dernières arrivées dans le village, s'investissent de plus en plus. Il est très plaisant de faire plus ample connaissance dans ces moments de partage et ces ambiances joyeuses. Les enfants qui ne fréquentent pas forcément les mêmes écoles sont heureux

de se retrouver et de participer à des activités communes, tous âges confondus, pour animer et décorer leur village. Que ce soit pour les repas à thème (à l'automne et au printemps), les activités proposées aux enfants (Halloween, Noël, Olympiades...) ou les événements organisés tout au long de l'année (vide-grenier, fête de l'été), toutes les idées sont les bienvenues et vous y êtes tous conviés !!!

Des rencontres sportives ou de nouveaux ateliers pourraient être proposés en 2020... alors n'hésitez pas à nous faire des suggestions !!!

Je remercie toutes les personnes qui prennent du temps pour le bon fonctionnement de l'association.

Très bonne année.

Charlotte GRONFIER, Présidente

Association Familiale et Rurale de Villebéon

Mairie : rue de l'Église, 77710 Villebéon

Bien que l'association soit villebéonnaise, la présidente est vauvoise ainsi que plusieurs participantes. Moments conviviaux où sport et bonne humeur sont au programme : les cours débutent fin septembre et se terminent début juillet par un repas. Quelques sorties peuvent être organisées durant la saison.

Le cours est ouvert à tous. Dès que le temps le permet, nous allons en extérieur.

Le cours de sport existe depuis 1994 : il a lieu dans la salle de motricité de l'école de Villebéon le mercredi de 19 à 20 heures et est animé par Céline.



Renseignements auprès de Christiane Laumailé, présidente au 06.60.99.86.06.

Le tarif pour une saison complète est de 110 Euros.



ARTISANS et COMMERÇANTS VAUXOIS



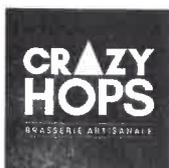
Ferme de l'Abondance

Arnaud et Charlotte vous accueillent dans leur gîte.
Capacités de 14 personnes. Animaux non admis.
Accès internet. Plus de renseignements au 06 63 97 06 13.
Ils vous proposent également du cidre et des jus de

pommes/

Aux Jardins du Lunain

Michel GRAO vous propose une production maraîchère bio.
4 impasse de la Fontaine
Tél. : 06 82 40 65 62 - Courriel : michel.grao@neuf.fr



CRAZY HOPS

Jérôme PICARD vous ouvre sa brasserie au Hameau de Villeniard.
Site internet : crazyhops.fr/crazy-hops - Tél. : 06 70 29 54 98.
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Elagage - Couverture

Valentin VIRGILE réalise tous vos travaux d'élagage – Tél. : 06 22 12 63 07.
Christophe GAUTIER propose de réaliser vos travaux d'entretien d'espaces verts -
Tél. : 01 60 55 02 56.
Sylvain ARSENDEAU effectue vos travaux d'élagage et de couverture.
Tél. : 06 99 67 13 18.



RÉALISATIONS / TRAVAUX



Travaux 2019

- Acquisition de mobilier dans le cadre de l'archivage des dossiers de la Mairie,
- Acquisition d'un écran d'ordinateur en remplacement de l'ancien hors service,
- Aménagement paysagé de l'entrée du cimetière,
- Aménagement de voirie à Villeniard
- Remplacement du ballon d'eau chaude de la cuisine,
- Travaux de voirie (rebouchage des nids de poule, peinture routière). Une seconde partie sera réalisée au

printemps.

Prévisions 2020

- Elaboration du rapport environnemental et réalisation d'une enquête publique pour le zonage des Eaux Pluviales,
- Reprise de la toiture de l'Eglise,
- Mise en place de la vidéoprotection,
- Installation d'une climatisation pour accueillir les personnes en cas de canicule.

RELATIONS DE BON VOISINAGE

Malgré un nombre d'habitants peu élevé (208 au dernier recensement), la mairie est souvent sollicitée pour des problèmes de voisinage.

Nous vous encourageons à dialoguer avec vos voisins lorsqu'un sujet vous préoccupe, le dialogue étant la meilleure façon de trouver un arrangement à l'amiable.

Dans ce bulletin municipal, vous sont aussi rappelées quelques règles afin d'instaurer un « bon vivre ensemble » que vous retrouverez dans la rubrique « traditionnels rappels ».

Si toutefois, vous ne trouvez aucune solution à vos différends, il existe des conciliateurs :

- Roland CANDA – Maison de Lorrez-le-Bocage 1 rue Emile Bru 77710 Lorrez-le-Bocage – Tél. : 01 64 70 52 70
- Gérard BEAUBRUN – Mairie 2 place de l'hôtel de Ville 77570 Château-Landon – Tél. : 01 60 55 50 20
- Chrystel LECLERC – PAD (Point d'accès au droit) 8 bis rue Hédelin – 77140 NEMOURS
Tél : 01 74 80 00 30 / Fax : 01 74 80 00 39

Le point d'accès au droit est un lieu d'accueil gratuit permettant d'apporter à titre principal une information de proximité sur les droits et/ou devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

INFORMATIONS UTILES

Les agences EDF ferment !

Avis aux Vauxois concernant la fermeture des agences EDF en France en 2019 :

- Pour en savoir plus sur la fermeture des agences EDF en 2019 : <https://www.agence-france-electricite.fr/actualites/agences-edf-fermeture/>
- Retrouvez toutes les informations sur les services d'EDF pour Vaux-Sur-Lunain : <https://www.agence-france-electricite.fr/edf/>
- Toutes les informations liées à l'ouverture de votre compteur de gaz auprès d'un fournisseur : <https://www.agence-france-electricite.fr/gaz-de-ville/ouverture-compteur-de-gaz/>

Campagne 2020 de pose d'enregistreurs de tension

Le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) va lancer au cœur de l'hiver 2020 une campagne de pose d'enregistreurs de tension aux domiciles d'usagers afin de vérifier la qualité de desserte électrique et de planifier d'éventuels travaux de renforcement de réseau.

Pour ce faire, il sollicite la liste et l'adresse de 3 à 5 usagers favorables.

Si vous êtes intéressés, merci de vous manifester auprès de la mairie.

Référendum d'initiative partagée

L'Etat envisage de privatiser les aéroports de Paris.

Le référendum d'initiative partagée est le dispositif prévu par l'article 11 de la Constitution depuis la révision constitutionnelle de 2008. Un référendum portant sur les domaines mentionnés à l'article 11 de la Constitution « peut être organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales ».

Tout citoyen français inscrit sur la liste électorale de sa commune ou de son consulat peut soutenir des propositions de loi référendaire.

Le référendum d'initiative partagée actuel concerne la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

Vous pouvez apporter votre soutien en vous rendant à la mairie ou sur le site internet : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1> jusqu'au 13 mars 2020.

Sans vos soutiens (10% du corps électoral soit 4,7 millions d'électeurs), les aéroports de Paris seront privatisés, comme l'ont été les autoroutes en 2005.

Cartes d'identité et passeports

Vous pouvez dorénavant (re)faire votre carte d'identité et/ou votre passeport à la mairie de Souppes-sur-Loing qui est équipée d'une station biométrique.



Mairie de Souppes-sur-Loing : 19 Avenue du Maréchal Leclerc - Tél. : 01.64.78.57.77 – Courriel : servicepopulation@ville-souppes.fr

Ouverture du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h30** et de **14h à 18h00** et le **samedi de 10h00 à 12h00**.

Ecobuage et épandage

L'écobuage, souvent confondu avec le débroussaillage par le feu (« brûlis »), est une pratique agricole qui consiste à « arracher d'un terrain les herbes qui le couvrent, les brûler et répandre les cendres », souvent pratiqué après l'été pour enrichir le sol avec la cendre générée sur place.

Les déchets verts agricoles ne sont pas en tant que tels concernés par le règlement sanitaire départemental, mais sont cadrés au niveau national par la conditionnalité de la Politique Agricole Commune.

Tous les exploitants agricoles demandeurs d'aides soumises à la conditionnalité qui disposent de surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux, sont concernés, à l'exception des exploitants bénéficiant d'une exemption nationale (surfaces en riz, lin, chanvre ou précédents culturaux des cultures potagères et des semences de graminées) ou individuelle (par décision motivée du préfet, et à titre exceptionnel, pour des raisons phytosanitaires) (article D615-47 du code rural et de la pêche maritime).

Selon leur qualité et leur composition, les boues d'épuration peuvent avoir quatre destinations finales : l'épandage agricole, la mise en décharge, l'incinération et le compostage.

L'utilisation des boues dans la fertilisation des terres agricoles est régie par l'Arrêté du 08/01/98. Ce dernier fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-1133 du 08/12/1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.



La maison de Retraite « Résidence le Château de Villeniard »

Au cœur d'un magnifique parc arboré de 26 hectares, cet ancien château de la Comtesse de Ségur offre un cadre de vie chaleureux et convivial pour le bien-être de nos aînés.

La résidence se compose d'une partie bâtiment (capacité : 61 places) et une partie château (capacité : 33 places) avec en leur centre un grand espace de vie.

L'établissement accueille des personnes âgées autonomes, semi valides et dépendantes, atteinte de pathologies diverses, en courts et longs séjours.

De nombreuses activités sont proposées : Ateliers thérapeutiques (zoothérapie, musicothérapie, art floral, poterie, gymnastique douce, ateliers équilibre, ateliers mémoire, repas thérapeutique), Echanges intergénérationnels avec l'école primaire de Villebéon, Messe tous les mois, Travaux manuels, Loto, jeux de société, karaoké,...



**Soyons courageux.
Arrêtons la production des bouteilles
en plastique.**

Chaque année,
16 milliards de bouteilles en plastique
sont produites en France.
250 bouteilles par habitant et par an.

Nous sommes tous d'accord sur l'urgence
à diminuer cette production.
D'ailleurs la France s'y engage à 100%.

Oui, mais comment ?

- Laisser faire les industriels-fabricants des bouteilles en plastique qui promettent au Gouvernement de les récupérer toutes, d'en recycler une partie tout en continuant à en produire de nouvelles, épuisant ainsi les ressources naturelles ?
- Faire confiance aux Collectivités locales, responsables devant les citoyens, qui demandent au Gouvernement de prendre la mesure de l'urgence environnementale et climatique en inscrivant dans la Loi une trajectoire Zéro plastique interdisant la production de nouvelles bouteilles en plastique.

Plastiques à usage unique.
La consigne n'est pas la solution.

**Les Collectivités locales, actrices du Service public
de gestion des déchets.**

Pour lutter contre le renoncement aux soins, l'Assurance Maladie de Seine-et-Marne vous accompagne

NE REMETTEZ PAS VOS SOINS À PLUS TARD, BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

LE RENONCEMENT AUX SOINS ? Les raisons au renoncement aux soins sont variées : motifs financiers ou administratifs, couverture complémentaire inexistante, difficulté à obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable... Les conséquences sont multiples : impact sur la santé, isolement ou encore dépenses de santé supplémentaires.

Pour ses assurés, l'Assurance Maladie a mis en place **UN ACCOMPAGNEMENT « SUR MESURE »** pour les guider **JUSQU'À LA RÉALISATION DE LEURS SOINS**. Tout au long de vos démarches, des conseillers dédiés sont à votre écoute afin de « trouver des solutions » adaptées à votre situation. L'accompagnement s'effectue par contacts téléphoniques, courriels ou rendez-vous physiques.

LES ÉTAPES DE VOTRE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



Faites le point
sur vos droits avec un conseiller



Faites-vous guider
vers des professionnels de santé



Obtenez les aides
dont vous avez besoin

COMMENT SIGNALER VOS DIFFICULTÉS ?

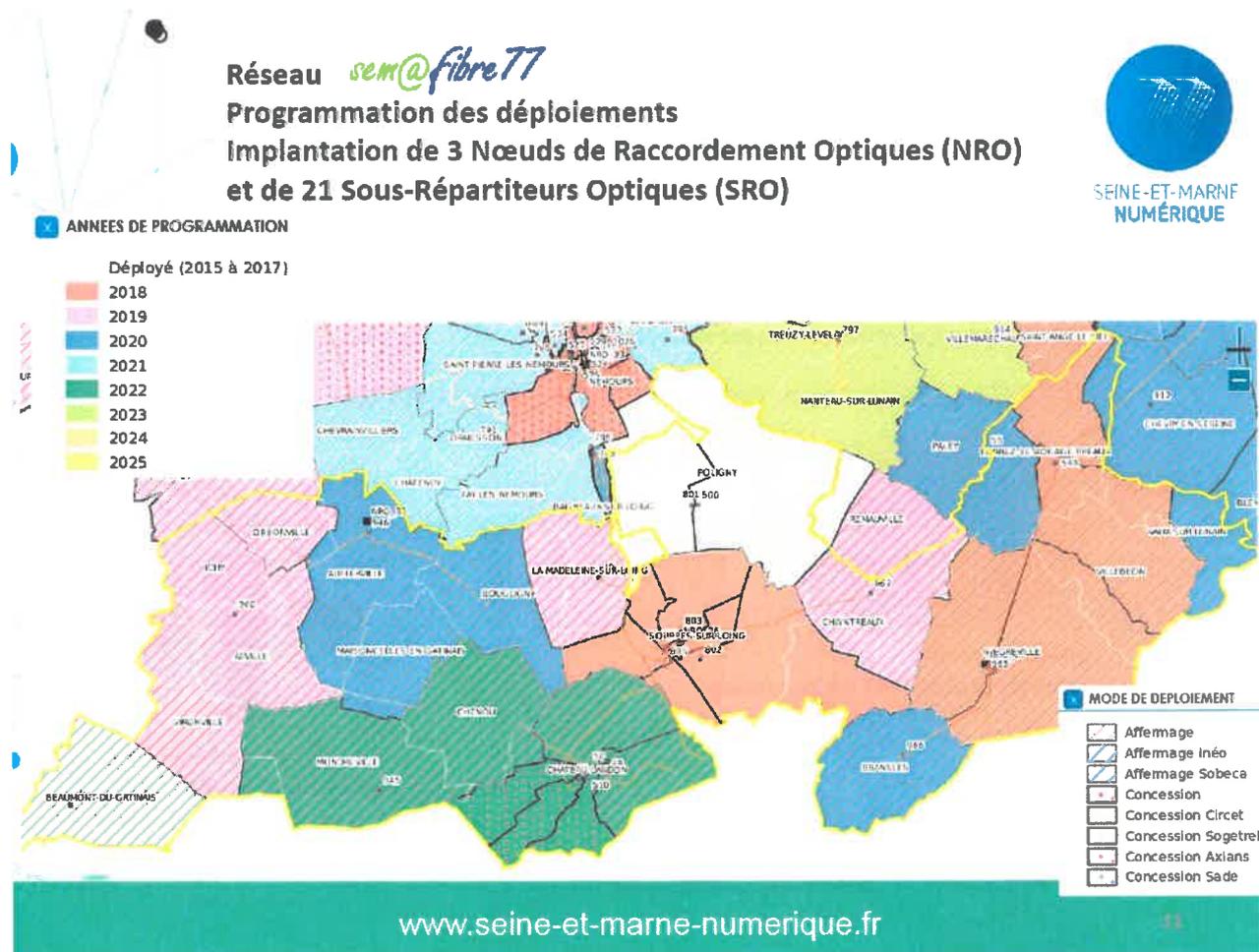
Auprès d'un agent de votre point d'accueil CPAM ou par téléphone au **3646** 

LA FIBRE ARRIVE !

Les premiers déploiements ont débuté en 2018 pour 64 prises situées au Nord/Ouest de la commune. Le reste de la commune sera déployé en 2020, pour 121 prises situées sur le reste du territoire communal.

Un déploiement se déroule sur une période d'environ 18 mois. La commercialisation n'intervient donc qu'à l'issue de cette période :

- pour les déploiements 2018, ouverture à la commercialisation dans le courant du 2^{ème} semestre 2019,
- pour les déploiements 2020, ouverture à la commercialisation dans le courant du 2^{ème} semestre 2021.



6 fournisseurs d'accès sont présents à ce jour sur l'ensemble des communes : K-net, Coriolis, Ozone, Nordnet, la Fibre videofutur et Comcable. Bouygues et SFR arrivent progressivement sur le réseau.

D'autres FAI d'envergure nationale viendront sans doute dans les mois à venir. Débits de 100Mbps/s à 1Gbit/s symétriques selon le Fournisseur d'Accès à Internet.

Les abonnements sont en moyenne à 35€ / mois.

LA FIBRE OPTIQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

FOIRE AUX QUESTIONS

La Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing s'est engagée dès 2012 dans un projet d'aménagement numérique.

D'ici 2022, 10 000 prises seront fibrées pour un coût total de plus de huit millions d'euros.

La Communauté de communes prend à sa charge 1,8 millions d'euros

Les autres partenaires financiers sont :

- › L'Etat (représenté par France Très Haut Débit)
- › La région Ile de France
- › Le département de Seine et Marne
- › et le délégataire COVAGE

Cette opération d'envergure est mise en place par Seine et Marne Numérique et Sem@fibre77



› Quels habitants sont concernés par l'arrivée de la fibre optique ?

Tous les habitants de la communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing sont concernés par le déploiement de la fibre optique. **Les point isolés seront traités au cas par cas.**

› Quel est l'intérêt de passer à la fibre optique ?

Le passage à la fibre va de pair avec l'évolution des usages et des besoins croissants des particuliers et entreprises.

La fibre présente de nombreux avantages : Plus de stabilité par rapport à l'ADSL, transport des données sur de plus longues distances sans altération du signal, TV HD, meilleurs débits, une qualité et un débit non conditionnés par la distance et enfin tous les membres du foyer peuvent profiter de leurs activités en même temps.

› Comment la fibre arrive jusqu'à mon domicile ?

Le réseau est tout d'abord déployé dans votre commune : C'est le déploiement horizontal. Les câbles partent du **NRO** (Nœud de Raccordement Optique) jusqu'au **PBO** (Point de Branchement Optique) placé sur le domaine public et utilisé pour raccorder les particuliers.

Le PBO est ensuite relié au **PTO** (Point Terminal Optique) situé à l'intérieur du logement.

La liaison entre les deux (PBO/PTO) se fera en aérien ou dans les fourreaux existants. Certains travaux sont parfois nécessaires (installation de nouveaux fourreaux...) pour le passage de la fibre depuis la rue jusqu'à chez vous. Cette installation est à la charge de l'utilisateur. Enfin, la distribution d'Internet dans le logement est évidemment du ressort du propriétaire ou du locataire. Les distributions internes sont des réseaux de type RJ45, les réseaux radio, WIFI ou encore le CPL (Courant Porteur en Ligne).

› Quel opérateur choisir ? Sur quels critères ?

Le choix de l'opérateur incombe à l'utilisateur. Ce dernier est libre de comparer et de choisir l'offre qui lui conviendra le mieux en fonction de son usage. Les offres de lancement sont souvent très intéressantes, il ne faut donc pas hésiter à se renseigner avant de prendre une décision rapide.

SCHÉMA DE PRINCIPE D'UN RÉSEAU FTTH JUSQU'À L'ABONNÉ



► Pourquoi les opérateurs institutionnels ne proposent-ils pas d'offres actuellement?

Le réseau fibre est ouvert à tous, la présence ou non des institutionnels fait partie de leur politique commerciale. À noter : Les opérateurs Bouygues et SFR offriront prochainement leurs services.

► Dois-je garder mon opérateur actuel?

Non. L'utilisateur a le choix de rester ou non avec son opérateur actuel dès lors que ce dernier est en mesure de proposer une offre.

► Quels sont les frais d'installation ?

Les frais d'installation dépendent du fournisseur d'accès choisi par l'utilisateur. La gratuité des frais d'installation est parfois proposée par certains opérateurs.

► Quels sont les délais d'installation ? N'est-il pas trop tard pour choisir mon offre ?

Les usagers peuvent choisir à tout moment de passer à la fibre en contactant directement les opérateurs dès lors que la fibre a été déployée sur leur commune. Une fois l'opérateur choisi, le délai est en général de 4-8 semaines pour que la fibre soit activée.

► Quel débit choisir et comment évaluer ses besoins ?

Tout dépend de l'usage. Le nombre d'appareils connectés en même temps, l'utilisation des jeux en réseaux peuvent, par exemple, inciter à vous orienter vers un plus grand débit. Les offres vont en général de 100 Mégabits/seconde pour un usage «normal» à 1 Gigabits/seconde pour un usage «intensif».

► Comment fonctionne l'abonnement ? Quel sont les prix ?

Les abonnements fonctionnent sur le même principe que les abonnements ADSL. Un prix est fixé en fonction de l'engagement, du débit et des différentes options choisies. Il appartient aux usagers de comparer les offres et de choisir celle qui lui correspond le mieux. À noter : Les tarifs proposés par les opérateurs ne sont pas forcément plus chers que les abonnements ADSL.

► Garde-t-on son ou ses anciens numéros ?

L'usager peut s'il le souhaite conserver son ancien numéro en demandant à bénéficier de la portabilité du numéro lors de la souscription de sa nouvelle offre. Il devra pour cela communiquer son code RIO (Relevé d'Identité Opérateur) en composant le 3179 et le communiquer à son nouveau fournisseur d'accès.

La procédure est la même que pour les anciens abonnements en ADSL et sera clairement indiquée par le nouvel opérateur choisi.

► Comment procède-t-on pour activer sa ligne ?

1 - JE CHOISIS MON OPÉRATEUR FIBRE

Sur www.covage.com, cliquez sur «testez votre éligibilité». Pour toutes informations complémentaires, contactez gp-semafibre77@covage.com

2 - sem@fibre77 ME RACCORDE À LA FIBRE

sem@fibre77 raccorde et active la ligne fibre, dans un délai de 4 à 8 semaines maximum. Attention: ne résiliez pas votre abonnement actuel tant que la fibre n'est pas installée. Si vous gardez votre numéro de téléphone fixe, l'opérateur fibre fera le nécessaire auprès de votre opérateur actuel.

3 - MON OPÉRATEUR M'INFORME QUE MA LIGNE EST ACTIVÉE. JE BRANCHE MA BOX POUR PROFITER DE MES SERVICES

► Quel avenir pour ceux qui refusent la fibre ?

Le raccordement à la fibre n'est pas obligatoire. Libre à chacun de le faire ou non. Il faut cependant considérer que l'entretien du réseau de cuivre ne sera plus effectué à terme.

► Quel traitement pour les foyers éloignés ?

Pour les foyers qui n'auront pas la possibilité d'être fibrés dans le cadre d'un habitat isolé, la solution du Très Haut Débit par Radio (30Mb/s) peut être envisagée. Une étude au cas par cas sera réalisée.

Renseignements sur : www.semafor77.com ou au 0 969 390 777.

Communauté de communes
GATINAIS VAL-DE-LOING

16 route de Souppes
77570 Château-Landon

☎ 01 64 29 20 48
☎ 01 64 78 26 49
✉ ccgvl@ccgvl77.fr



TRADITIONNELS RAPPELS



Obligation d'entretenir les haies

Chacun doit entretenir ses haies afin qu'elles n'empêchent pas la visibilité des usagers de la route. Nous comptons sur votre civisme. Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler tout déchet.

Nuisances sonores

Conformément à l'arrêté n°5/2014, les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.



A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : **du lundi au samedi de 9H à 12H et de 14 H à 18H et les dimanches de 10H à 12H.**



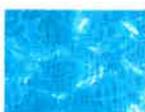
Les bruits de comportement ou bruits domestiques (ex. : aboiements) sont soumis aux dispositions du code de la santé publique, article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans

un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.



Liste électorale

En 2019, l'INSEE a mis en place le répertoire électoral unique. Les habitants peuvent s'inscrire tout au long de l'année et au plus tard le 6^e vendredi précédant le scrutin ! Pour plus de renseignements, contactez la mairie au 01 64 31 50 54.



Piscines

Les propriétaires de piscines ont l'obligation de choisir un dispositif de sécurité parmi les quatre préconisés par la loi (articles L128-1 à L128-4 du code de la construction et de l'habitation), en conformité avec les normes établies par l'Afnor (Association française de normalisation).

Grippe

La vaccination antigrippale s'adresse à toutes les personnes de 65 ans et plus ainsi qu'aux personnes atteintes de certaines maladies chroniques (diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire, etc.).



Cimetière

Le cimetière est défini comme tout terrain public et sacré où, après une cérémonie, on enterre les morts. C'est pourquoi, je compte sur chacun des habitants pour veiller à son respect. Les animaux n'y sont bien évidemment pas les bienvenus.

Recensement militaire

Tout citoyen âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile ou au consulat s'il réside à l'étranger.

En 2019, les jeunes garçons et filles nés après le 1^{er} janvier 2003 se font recenser à 16 ans, dans le mois d'anniversaire. Une attestation de recensement leur sera remise. Celle-ci est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'Etat.



Transport Scolaire

Suite au problème du retour des enfants de l'Ecole de Villebéon vers Vaux-sur-Lunain, le Conseil Départemental a mis en place une fiche horaire :

COMMUNE	Point d'arrêt	Im-jv---	Im-jv---
VILLEBEON	ECOLE		16:35
VAUX-SUR-LUNAIN	EGLISE		16:40

Aide au Logement



LA CAISSE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT 77

Créée et financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne propose des prêts pour aider au financement dans l'habitat pour :

- ACCESSION à la PROPRIÉTÉ
- CONSTRUCTION
- ACQUISITION de NEUF ou d'ANCIEN
- RACHAT de SOULTE
- TRAVAUX d'AGRANDISSEMENT, d'AMÉLIORATION, de RENOVATION, d'ADAPTATION, de RÉHABILITATION
- TRAVAUX de COPROPRIÉTÉ

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts:

- L'habitation doit se situer en Seine-et-Marne et doit constituer la résidence principale et personnelle du demandeur.
- Appliquer le barème des ressources CADAL

Composition du foyer	Piafond de ressources	Montant maximum du prêt
1 personne	26 500 €	10 000 €
2 personnes	36 200 €	
3 personnes	43 800 €	
4 personnes	46 500 €	
5 personnes	52 300 €	
6 personnes	59 100 €	
7 personnes et +	65 500 €	

MONTANT DES PRÊTS

- CONSTRUCTION et ACQUISITION : Prêts de 10 000 €
- AGRANDISSEMENT et AMÉLIORATION : Prêts jusqu'à 10 000 € du coût des travaux, des matériaux, de la quote-part ou du reste à charge après les subventions, les aides, l'éco-prêt à taux 0%, les prêts 1% etc...

TAUX D'INTÉRÊT

- 1 % ➤ CONSTRUCTION et ACQUISITION
- 1.5 % ➤ AGRANDISSEMENT et AMÉLIORATION

DURÉE DE REMBOURSEMENT

- 3, 5, 7 ou 10 ans suivant la nature du projet.

Adresse postale :
C.A.D.A.L.
Hôtel du département
CS 50377
77010 MELUN cedex

Bureaux :
C.A.D.A.L.
3 rue Paul Cézanne
La Rochette
77000 MELUN

Coordonnées :
01 60 65 94 88
01 64 87 95 07
contact@cadal77.fr
<http://cadal77.wix.com/cadal77>

SIRMOTOM

Calendrier :

Déchets ménagers : mardi

Emballages ménagers : mercredi

Encombrants : contacter le SIRMOTOM

Déchetterie de Montereau

1, rue des prés Saint-Martin

77130 Montereau

Tél. : 01 60 57 00 52

Déchetterie de Voulx

Route de Saint-Ange

77940 Voulx

Tél. : 01 60 96 90 04

Horaires d'ouverture (hiver) du 1^{er} octobre au 31 mars

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Voulx
Lundi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Mercredi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Jeudi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Vendredi	13h30 à 18h	13h30 à 18h
Samedi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Dimanche	9h à 12h	9h à 12h

Horaires d'ouverture (été) du 1^{er} avril au 30 septembre

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Voulx
Lundi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Mercredi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Jeudi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Vendredi	13h30 à 19h	13h30 à 19h
Samedi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Dimanche	8h30 à 13h30	8h30 à 13h30

Fermetures les : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.

Plus de renseignements auprès du SIRMOTOM :

<http://www.sirmotom.fr/>

Tél. : 0 800 45 63 15

POUR RAPPEL, il est interdit de déposer des sacs poubelles à même le sol, vous pouvez commander ou demander le remplacement d'un container auprès de la mairie ou du SIRMOTOM.

Mairie



Attention les horaires d'ouverture changent au 1^{er} janvier 2020 !

La mairie est ouverte :

Lundi : 13h-18h

Mardi : 9h-16h30

Mercredi : fermé.

Jeudi : 8h30-16h30

Permanences des élus :

Lundi : 17h-19h

Jeudi : 14h-15h

**Mairie de Vaux-sur-Lunain
17 route de Lorrez le Bocage
77710 Vaux-sur-Lunain**

Tél : 01 64 31 50 54 – Fax : 01 60 96 51 13

Courriel : mairie.vauxsurlunain@wanadoo.fr Site internet : <http://www.vauxsurlunain.fr/>.

Si vous avez des remarques ou suggestions à propos du bulletin municipal, n'hésitez pas à nous les faire parvenir !

Nous vous rappelons que les séances de conseil municipal sont publiques et que chacun peut y assister et prendre la parole à la fin de la séance dès qu'il y est autorisé.

ATTENTION VILLAGES FRANÇAIS
Vous pénétrez à vos risques et périls

Ici nous avons des clochers qui sonnent régulièrement

des coqs qui chantent très tôt

des troupeaux qui vivent à proximité

certains ont même des cloches autour du cou

des agriculteurs qui travaillent pour vous donner à manger.

Si vous ne supportez pas ça, vous n'êtes pas au bon endroit.

Sinon, nous avons de bons produits de terroir, des artisans talentueux et heureux de vous faire découvrir leur savoir-faire et leur production

NOTES

A series of 25 horizontal dotted lines for writing notes.

NUMEROS UTILES



POLICE 17

POMPIERS 18

SAMU 15

Gendarmerie de Lorrez-le-bocage 01 64 31 63 80

Sous-Préfecture Fontainebleau 01 60 74 66 92

Trésor Public Nemours 01 64 28 03 20

Caisse Primaire d'Assurance Maladie 77 : 08 20 904 138

Allo enfance maltraitée 119

Centre Hospitalier de Montereau 01 64 31 64 31

Centre Hospitalier de Nemours 01 64 45 19 00

Sida Info Service 08 00 840 800

SOS drogue Alcool, Tabac, Info Service 08 00 23 13 13

Centre anti poison 01 40 37 04 04

Jeune violence écoute 08 00 20 22 23

EDF dépannage électricité 08 10 333 077

GDF dépannage Gaz 08 10 433 077

SAUR Nemours 01 64 78 55 60

Presbytère 01 64 31 51 09

Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing :

Relais d'assistantes maternelles : 01 72 66 71 68 / Courriel : ram@ccgvl77.fr

**Accueil de Loisis Sans Hébergement (ALSH) Lorrez le Bocage : 01.64.70.99.93 /
06.71.48.43.01**

